



Montpellier, le 06 JUIN 2024



AT / 10000

Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire  
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Louise Diraison  
Références : D24-001142  
T : 04.67.67.44.73  
E : ldiraison@herault.fr

MADAME ISABELLE SILHOL  
MAIRE DE PERET  
HOTEL DE VILLE  
2 RUE CLAUDE DEBUSSY  
34800 PERET

Madame la Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité, par courrier reçu le 03 juin 2024, l'avis du Conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Péret.

Cette procédure a pour objectif de rectifier une erreur matérielle : la mise à jour de l'emplacement réservé N°2 « Création et élargissement de la voie pour permettre le raccordement des deux tronçons de la rue Voltaire ». Cet emplacement réservé a été dessiné tout le long du chemin communal alors que 82 mètres linéaires de la rue Voltaire ne sont pas concernés par cette jonction.

Après l'analyse des documents transmis, le projet de modification simplifiée n'appelle pas de remarque particulière pour le Service Prospective et Urbanisme.

En conclusion, au titre des compétences obligatoires du Département, nous émettons un **avis favorable** à votre projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du pôle des solidarités territoriales,

Frédéric Mejean